

Florian Mazel

Affaire de foi et affaire de famille en haute Provence au XIVe siècle. Autour de saint Elzéar († 1323) et de sainte Dauphine († 1360)

[A stampa in *Mélanges Noël Coulet* (= "Provence Historique", XLIX (1999), pp. 353-366 © dell'autore - Distribuito in formato digitale da "Reti Medievali"]

« Le saint est anormal parce qu'il est un être d'exception, mais aussi parce qu'il se place à l'encontre des normes, à l'écart du monde »¹. Cette anormalité, cette exceptionnalité du saint, qui l'incarne mieux dans la Provence du XIVe siècle que le couple sans précédent que constituent Elzéar de Sabran et Dauphine de Puimichel ? Leur mariage virginal fait d'eux des personnages si originaux et si étonnants que l'on se plaît à évoquer à leur sujet les figures de la *Légende dorée*². Avec Dauphine qui, à la différence de son époux, ne fut pas canonisée, nous sommes même dans un de ces cas limites où la foi et les gestes de piété suscitent autant de gêne que de dévotion et embarrassent l'institution ecclésiastique. Il s'agit là d'un véritable cas d'« impossible sainteté ».

Jusqu'à présent Elzéar et Dauphine ont surtout suscité l'intérêt des historiens pour eux-mêmes, pour ce caractère exceptionnel de leurs choix et de leurs parcours³. Cependant, la confrontation du dossier hagiographique avec les sources diplomatiques et la reconstitution de la parenté d'Elzéar et Dauphine permettent de mettre au jour le rôle actif joué auprès des deux saints par tout un arrière-plan familial jusque là peu connu⁴. L'importance de cet arrière-plan familial intrigue : comment une parenté noble peut-elle parvenir, avant même d'en promouvoir le culte, à intégrer deux figures qui en nient le mariage et donc le lignage et, pour Dauphine, en rejetant la richesse et donc la seigneurie, prennent à rebours les valeurs qui fondent la société aristocratique ? Il s'agira ici de replacer ces individualités au sein de leur famille, jamais quittée pour le cloître ou le désert, et d'essayer de comprendre comment les deux saints ont pu être accueillis, acceptés et vénérés.

Un comportement traditionnel : la promotion familiale du culte

L'essor du culte d'Elzéar et Dauphine en Provence comme en Italie doit beaucoup à l'action des frères mineurs. Plusieurs frères provençaux et napolitains, souvent de tendance spirituelle, furent très proches d'Elzéar et Dauphine et jouèrent un rôle déterminant dans leur itinéraire spirituel. Elzéar en 1317 et Dauphine en 1360 élisent d'ailleurs tous les deux sépulture dans l'église des franciscains d'Apt⁵. Dès 1327, un premier mémoire en faveur de la canonisation d'Elzéar, adressé au pape Jean XXII, est rédigé par le frère François de Meyronnes qui recueillit la dernière confession d'Elzéar à Paris, en 1323, et fut un proche du roi Robert⁶. Il n'est donc pas étonnant

¹ J. DALARUN, *L'impossible sainteté. La vie retrouvée de Robert d'Arbrissel (v.1045-1116), fondateur de Fontevraud*, Paris, 1985, p. 237.

² André Vauchez, dans la présentation de l'édition du procès de Dauphine, J. CABELL (éd.), *Enquête pour le procès de canonisation de Dauphine de Puimichel comtesse d'Ariano (Apt et Avignon : 14 mai - 30 octobre 1363)*, Turin, 1978, p. VII.

³ A. VAUCHEZ, « Deux laïcs en quête de perfection : Elzéar de Sabran (†1323) et Delphine de Puimichel (†1360) » et « Elzéar et Delphine ou le mariage virginal », dans *Les Laïcs au Moyen Age. Pratiques et expériences religieuses*, Paris, 1987, p. 83-92. et p. 211-224.

⁴ Pour la parenté d'Elzéar et Dauphine, voir les tableaux généalogiques en annexe. Le dossier hagiographique est composé des documents suivants :

- J. CABELL (éd.), *Enquête pour le procès de canonisation de Dauphine*, op. cit. : désormais abrégé *PC Dauphine*.

- J. CABELL (éd.), « Le sommaire de l'enquête pour la canonisation de s. Elzéar de Sabran (†1323) », *Miscellanea Franciscana*, vol. 73 (1973), p. 438-473 : abrégé *SC Elzéar*.

- *Vie latine de s. Elzéar*, *Acta sanctorum, Septembris*, t. VII, Paris, 1867 (2e éd.), p. 539-554 : abrégé *VLE*.

- *Vie occitane de saint Elzéar*, dans J. CABELL (éd. et trad.), *Vies occitanes de Saint Auzias et de Sainte Dauphine*, Rome, 1963 : abrégé *VOE*.

- *Vie occitane de sainte Dauphine*, *ibid.* : abrégé *VOD*.

⁵ Le testament d'Elzéar (1317) est édité dans R. DE FORBIN D'OPPEDE, *La bienheureuse Delphine de Sabran et les saints de Provence au XIVe siècle*, Paris, 1883, p. 412-425. Pour les funérailles de Dauphine, voir *infra*.

⁶ François de Meyronnes doit son titre de docteur en théologie au roi Robert (*Dictionnaire de théologie catholique*, t. X², c. 1634-1645). Ce mémoire est publié dans *Acta sanctorum, Septembris*, t. VII, Paris, 1867 (2e éd.), p. 557-559; sur

qu'après la canonisation d'Elzéar en 1369 et la translation solennelle de ses reliques dans un majestueux monument funéraire en 1373⁷, les frères mineurs lui dédicent autels et chapelles dans leurs couvents provençaux et président à la création de confréries placées sous son patronage⁸.

Cependant, bien avant 1369, l'action de la famille en faveur du culte d'Elzéar apparaît déterminante. Dès 1335 environ, Elzéar de Villeneuve, cousin d'Elzéar de Sabran par sa mère Sibila et évêque de Digne depuis 1327, fonde dans la cathédrale de ce diocèse où se trouve le *castrum* de Puimichel, une chapelle dédiée à son cousin⁹. Quand en 1339 Mabilia de Simiane fait son testament, cette châtelaine de Castillon et de Viens, qui à la suite d'une vision du jeune Elzéar avait décidé de mener une vie pieuse et chaste, élit sépulture dans l'église du couvent des franciscains d'Apt pour reposer aux côtés du corps d'Elzéar¹⁰. Et lorsqu'en 1351 le pape Clément VI décide enfin l'ouverture d'une enquête en vue de la canonisation¹¹, il répond à une requête des Etats de Provence qui lui a été présentée par l'évêque de Senez Bertran et par Guiran de Simiane, coseigneur d'Apt et Caseneuve¹² et époux de Maria d'Evenos, la nièce de Dauphine¹³. Dans le sommaire de l'enquête tenue dans le couvent des frères mineurs d'Apt en 1351-1352, apparaissent de nombreux parents d'Elzéar et Dauphine, soit qu'ils témoignent eux-mêmes, comme Raimon VII d'Agoult, Mathelina de Blacas ou Raimon de la Voûte, soit qu'on rapporte leurs propos ou les miracles dont ils ont bénéficié, comme Elzéar de Villeneuve ou Guilhem de la Voûte¹⁴. Il en est de même pour l'enquête tenue à Apt et Avignon en 1362-1363 en vue de la canonisation de Dauphine, où viennent témoigner Maria d'Evenos, Tiburga et Roncelina d'Agoult, Guiran de Simiane, et plusieurs gens de leurs suites telle cette Doucelina Palmeria d'Apt, *socia* de Maria d'Evenos¹⁵. Seule une mort récente a empêché l'évêque d'Apt Elzéar de Pontevès, un autre parent d'Elzéar et Dauphine, de venir lui aussi témoigner¹⁶. La canonisation d'Elzéar, le 15 avril 1369, par le pape Urbain V, filleul d'Elzéar de Sabran, et la translation solennelle de 1373, présidée par le cardinal Grimoard, le frère d'Urbain V¹⁷, ne viennent en définitive qu'exalter un culte dont l'essor vigoureux remonte aux années qui ont suivi sa mort. Lorsqu'un cousin éloigné d'Elzéar de Sabran, le sénéchal de Provence Raimon IX d'Agoult, fonde une chapelle dédiée à saint Elzéar, à Aix-en-Provence, la capitale du comté, le 1er juillet 1370¹⁸, quoique son acte suive la décision de canonisation, il

son attribution à François de Meyronnes, voir A. VAUCHEZ, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Age*, Rome, 1988 (2e éd.), p. 418, note 393.

⁷ F. BARON, « Le mausolée de saint Elzéar à Apt », *Bulletin Monumental*, t. 136 (1978), p. 267-283. Ce monument est directement inspiré du *ciborium* construit à Saint-Jean de Latran par Urbain V en 1371 pour abriter les reliques de saint Pierre et saint Paul.

⁸ Fondations de chapelles Saint-Elzéar à Avignon (1371/78), Marseille (1395), Valréas (1462); créations de confréries saint Elzéar à Apt (1371), Avignon (1373), L'Isle-sur-Sorgue (1391); l'église Saint-François et Saint-Georges du couvent d'Apt est aussi dédiée à Saint-Elzéar. Voir J. CHIFFOLEAU, « Culte des saints et pastorale de la sainteté chez les cordeliers d'Avignon », dans *Le Peuple des Saints. Croyances et dévotions en Provence et Comtat Venaissin des origines à la fin du Moyen Age, Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 7e série, t. VI (1985), p. 223-238.

⁹ G. BAILHACHE, R. DORE, « Digne, ancienne cathédrale Notre-Dame-du-Bourg », *Congrès archéologique de la France*, t. 95, Aix-en-Provence et Nice (1932), p. 94-114, p. 102.

¹⁰ Archives départementales de Vaucluse, H Cordeliers d'Apt 1 (1), fol. 5-7v.

¹¹ La bulle de Clément VI se trouve dans *Acta sanctorum, Septembris*, t. VII, Paris, 1867 (2e éd.), p. 559.

¹² Voir à ce sujet le témoignage de Guiran de Simiane lors de l'enquête de canonisation sur Dauphine (*PC Dauphine*, témoin 66).

¹³ D'après sa propre déposition (*PC Dauphine*, témoin 9), Maria d'Evenos est la nièce de Guilhem de Signes, coseigneur d'Evenos et Ollioules, et donc la fille de Bertran de Signes, dit Bertran de Marseille, et de Béatrix de Sabran (*contra* G. DEMIANS D'ARCHIMBAUD, *Les fouilles de Rougiers*, Paris-Valbonne, 1980, p. 47 et 49). Il est par ailleurs fort probable que cette Béatrix de Sabran soit Béatrix, la dernière fille d'Armangaut de Sabran et d'Alix de Baux, qui est mentionnée en 1310 dans le testament d'Armangaut comme n'étant pas encore mariée (archives privées du duc de Sabran-Pontevès, château d'Ansouis, Vaucluse). En effet, à la même époque aucune autre Béatrix de Sabran n'apparaît dans la branche aînée des Sabran d'Uzès, ni dans la branche cadette des Sabran de la Tour d'Aigues.

¹⁴ *SC Elzéar*, articles 13, 119-122, 130, 165-166.

¹⁵ *PC Dauphine*, témoins 9, 10, 55, 61 et 66.

¹⁶ Sur ce personnage, voir *infra*.

¹⁷ A. VAUCHEZ, *La sainteté*, op. cit., p. 94; J.-H. ALBANES et U. CHEVALIER, *Actes anciens et documents concernant le bienheureux Urbain V pape*, Paris, 1897. La parenté spirituelle collabore ainsi à l'action de la parenté réelle.

¹⁸ Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 2 G 200, n°1277.

précède de plusieurs mois sa promulgation officielle par Grégoire XI, le 5 janvier 1371, à l'église Saint-Didier d'Avignon : la parenté continue en quelque sorte de jouer un rôle d'avant-garde.

La participation active de la famille peut aussi s'observer pour le culte de Dauphine, même si celle-ci, en dernière instance, ne fut pas canonisée¹⁹. Dès le 29 février 1363, Tiburga d'Agoult, la petite cousine d'Elzéar de Sabran, lègue par testament une somme de 100 florins d'or aux franciscains d'Apt pour la fabrication d'un reliquaire pour les ossements de Dauphine²⁰. De fait, la sépulture commune d'Elzéar et Dauphine dans l'église des frères mineurs d'Apt favorise l'essor d'un culte commun aux deux saints, comme en témoignent les inhumations *ad sanctos* qui se multiplient à la fin du XIV^e siècle : le 28 septembre 1383, Jean de Sabran, neveu d'Elzéar et Dauphine²¹, puis le 4 août 1392, Mabilia de Sabran, dame de Céreste²², élisent sépulture à leurs côtés. D'autres gestes de piété confirment cette dévotion envers le couple : en 1407, Dauphine de Sabran, qui doit son prénom à sa grand-tante et qui est par ailleurs la veuve du fils de Guiran de Simiane et de Maria d'Evenos, fonde en l'église des frères mineurs d'Apt une chapelle en l'honneur d'Elzéar et Dauphine²³. La translation des reliques de Dauphine, en 1410, dans le monument construit pour son époux en 1373 accentue la fusion des deux cultes. Centré sur Apt et son diocèse, le culte d'Elzéar et Dauphine rayonne sur les diocèses voisins de Cavaillon et Carpentras à l'ouest et de Digne et Forcalquier à l'est, ainsi que sur le pays d'Aigues, dans le diocèse d'Aix, au sud²⁴ : la coïncidence de cet espace avec la zone de domination seigneuriale des Agoult-Simiane, des Sabran d'Ansois et la Tour-d'Aigues et des Signes de Puimichel est à peu près parfaite.

En fait, la singularité du saint n'est qu'une figure éphémère car, avant même que l'institution ne s'en préoccupe, son entourage se charge de le réintroduire dans l'horizon spirituel, culturel et social partagé. André Vauchez a souligné la faveur dont jouirent Elzéar et Dauphine auprès des souverains angevins, d'abord le roi Robert et son épouse Sancia qui furent leurs bienfaiteurs et leurs protecteurs, puis la reine Jeanne et les princes de la seconde maison d'Anjou qui se firent les actifs promoteurs de leur sainteté²⁵. Mais leur famille participa aussi activement à l'essor de leur culte. Les motivations de ce soutien *post mortem* ou plutôt *post natalis coeli* ne font pas mystère : dans une société imprégnée d'idéologie lignagère les vertus de la sainteté se transmettent par le sang et la sainteté de l'ancêtre ou du cousin profite au prestige de tous ses parents²⁶. La sainteté d'Elzéar et Dauphine est avant tout une manifestation de noblesse, d'éminence sociale et de suprématie politique. Il est à ce titre tout à fait remarquable que les chevaliers, damoiseaux, artisans et paysans qui témoignent lors des enquêtes sur Elzéar et Dauphine soient principalement originaires de leurs seigneuries et de celles de leurs parents (Ansois, Cabrières d'Aigues, La Bastide-des-Jourdan, Saint-Martin-de-Castillon, Simiane, Bonnieux, Puimichel) ou de leurs environs immédiats (Digne, Riez, Manosque, Céreste, Mane) : la sainteté confère un surcroît de prestige et de légitimité à une domination seigneuriale profondément intériorisée. Certes, Dauphine s'est dépouillée de ses seigneuries et mendie dans les rues d'Apt, mais tout le monde

¹⁹ Sur les causes de cette absence de canonisation, voir A. VAUCHEZ, « Elzéar et Delphine », art. cité, p. 215 et suivantes. Le soutien des souverains angevins à sa cause, de Louis Ier à René, ne lui fit cependant jamais défaut (A. VAUCHEZ, *La sainteté, op. cit.*, p. 94, note 69).

²⁰ Testament non retrouvé cité par F. DE REMERVILLE DE SAINT-QUENTIN, *Histoire de la ville d'Apt*, tome I, Bibliothèque Mazarine, ms n°3442, p. 341.

²¹ Bibliothèque nationale, Cabinet d'Hozier, n°303, « Sabran » (extraits). E.-V. ROSE, *Etudes historiques et religieuses sur le XIV^e siècle ou tableau de l'Eglise d'Apt sous la cour papale d'Avignon*, Avignon, 1842, cite p. 565 une copie par N. Peiresc, qui se trouverait à la Bibliothèque de Carpentras.

²² Testament non retrouvé cité par F. DE REMERVILLE DE SAINT-QUENTIN, *Histoire de la ville d'Apt*, Bibliothèque d'Apt, ms n°9549, p. 88.

²³ Testament non retrouvé cité par F. DE REMERVILLE DE SAINT-QUENTIN, *Histoire de la ville d'Apt, op. cit.*, ms d'Apt, p. 87. Cette chapelle se trouvait sur le flanc sud de l'église conventuelle. A partir du début du XV^e siècle, il y a donc deux lieux de culte d'Elzéar et Dauphine dans l'église : le monument funéraire qui abrite les reliques d'Elzéar depuis 1373 et celles de Dauphine à partir de 1410 et qui est situé dans le chœur derrière l'autel (VLE, 1^{ère} éd., Anvers, 1760, p. 571), et la chapelle fondée par Dauphine de Sabran en 1407, où les reliques sont déposées dans un nouveau reliquaire à partir de 1642. Voir F. BARON, « Le mausolée de saint Elzéar », art. cité, p. 268.

²⁴ Cet espace est défini en croisant l'aire des fondations de chapelles, autels et confréries et les lieux d'origine des nombreux témoins et miraculés venus déposer aux enquêtes sur Elzéar et Dauphine.

²⁵ A. VAUCHEZ, *La sainteté, op. cit.*, p. 93-94.

²⁶ Sur la relation entre prestige aristocratique et sainteté, voir A. VAUCHEZ, *La sainteté, op. cit.*, p. 204-215.

l'appelle « la sainte comtesse » et les liens qui l'unissent aux moniales de Sainte-Croix et de Sainte-Catherine, toutes issues des lignages chevaleresques du pays d'Apt, en font, en quelque sorte, une autre supérieure. En outre, ne bénéficie-t-elle pas, immédiatement après sa mort, dans la cathédrale et non dans sa paroisse, de funérailles solennelles présidées par son parent, l'évêque Elzéar de Pontevès ? Question de prestige certes, mais ces funérailles nous montrent qu'au-delà de la promotion et de la diffusion de leur culte, la famille entendait s'associer étroitement à ses saints. Une dévotion familiale si vigoureuse s'appuyait nécessairement sur une expérience partagée et une acceptation précoce de la sainteté d'Elzéar et Dauphine. Cette acceptation n'allait pourtant pas de soi : comment la parenté d'Elzéar et Dauphine pouvait-elle reconnaître et vénérer une spiritualité qui remettait radicalement en cause les deux fondements de l'*ethos* aristocratique, à savoir le lignage, par le mariage virginal, et, dans le cas de Dauphine, la seigneurie, le *dominium*, par la pauvreté volontaire ?

Elzéar et Dauphine : deux existences en marge du monde nobiliaire ?

La remise en cause de la continuité lignagère est clairement perçue par l'entourage, la volonté des jeunes mariés de ne pas consommer leur union suscitant rapidement l'incompréhension voire l'hostilité. Diverses scènes des *Vies* d'Elzéar et Dauphine le révèlent, qui participent toutes du *topos* hagiographique du saint incompris par sa famille contrariée par sa vocation²⁷. Ainsi, lors d'un séjour à Ansouis, de Pâques à novembre 1300, Cécilia d'Agoult, la grand-mère d'Elzéar, désireuse d'avoir une descendance, se montre particulièrement pressante envers le jeune couple dont les dispositions spirituelles sont encore tenues secrètes²⁸. Quelques années plus tard, en 1304, aucun enfant n'étant né après plusieurs années de vie commune, Elzéar et Dauphine se rendent à Marseille sous la pression de leur famille qui s'interroge, pour consulter le médecin catalan Arnaud de Villeneuve²⁹. Curieusement, le problème posé par la pauvreté volontaire de Dauphine apparaît moins dans les sources; il contraint toutefois l'analyse, au même titre que la longue vie de Dauphine, à envisager successivement le cas de chacun des époux.

Profondément influencé par le franciscanisme spirituel, Elzéar mène une vie ascétique, pieuse et chaste. Cependant, il ne rompt pas avec le milieu aristocratique qui l'a vu naître, bien au contraire³⁰. A la mort de son père en 1310, Elzéar hérite des seigneuries languedociennes et provençales ainsi que du comté d'Ariano dans le royaume de Sicile. Adoubé chevalier par le roi Robert en 1312, il prend la tête des troupes angevines envoyées combattre à Rome les partisans de l'empereur Henri VII et se distingue dans les combats qui se déroulent autour du Colisée et jusqu'à Tivoli. En 1313, il est justicier des Abruzzes citériennes et réprime la révolte de sa cité d'Ariano tout en s'illustrant par sa clémence envers les vaincus. A partir de 1314, il réside avec Dauphine au palais royal et à partir de 1319, devient le conseiller particulier de l'héritier du trône, le prince Charles de Calabre. Ce dernier étant devenu vicaire du roi, Elzéar se retrouve de fait principal ministre du royaume jusqu'à son départ pour une mission diplomatique à Paris, où il meurt brusquement en 1323. Comme on le voit, la vie publique d'Elzéar ne se distingue guère de celle des autres nobles provençaux, ses parents ou ses amis, qui s'engagent alors au service du roi angevin et s'illustrent en Italie dans les campagnes militaires ou les ambassades³¹. Hormis dans le cadre conjugal donc, la piété d'Elzéar n'engage pas à une véritable rupture avec le mode de vie aristocratique, tout au plus à un aménagement.

Il n'en est pas de même avec Dauphine : une fois devenue veuve et sous l'influence des frères mineurs de l'entourage de la reine Sancia, ses choix spirituels deviennent plus radicaux et entrent nettement en contradiction avec la vie nobiliaire. En 1333, elle fait vœu de pauvreté volontaire et intégrale et, dans les années qui suivent, se débarrasse progressivement de ses seigneuries pour finir par habiter une simple maison dans un faubourg d'Apt, à côté du couvent des frères mineurs,

²⁷ Sur ce *topos*, voir A. BARBERO, *Un santo in famiglia. Vocazione religiosa e resistenze sociali nell'agiografia latina medievale*, Turin, 1991.

²⁸ *VOD*, III.

²⁹ *VOD*, p. 160-161.

³⁰ Pour la vie d'Elzéar, voir A. VAUCHEZ, « Deux laïcs », art. cité, p. 84-85.

³¹ Voir, par exemple, le cas des Porcelet, M. AURELL, *Une famille de la noblesse provençale au Moyen Age : les Porcelet*, Avignon, 1986, p. 116-124.

et mendier dans les rues³². Cela la différencie nettement d'Elzéar qui vivait de ses seigneuries et du service du roi et qui, en 1317, s'était soigneusement préoccupé de sa succession, à laquelle, comme il convenait, il associait étroitement ses parents en désignant comme exécuteurs testamentaires ses cousins Elzéar de Villeneuve et Raimon VIII d'Agoult, ainsi que son parent éloigné Fouque de Pontevès³³. Mais en dépit de leurs différences, ni Elzéar ni Dauphine ne renoncèrent au monde ni n'abandonnèrent parents et amis. Il n'y eut pas de rupture violente avec la famille. Bien au contraire, Elzéar comme Dauphine firent de leur famille le témoin privilégié et la première bénéficiaire des grâces de leur sainteté.

Le 15 août 1302, la première extase mystique d'Elzéar a ainsi lieu à Sault, en haute Provence, où le jeune noble et son épouse sont venus séjourner dans le *castrum* des Agoult-Sault, le lignage de sa grand-mère Cécilia et de son oncle Raimon IV d'Agoult³⁴. Les deux extases qui suivent, en 1304 et 1305, ont lieu à Aix-en-Provence et à Ansouis, la demeure familiale d'Elzéar en pays d'Aigues³⁵. Les proches d'Elzéar et Dauphine, les frères mineurs qui les accompagnent toujours, les écuyers, les serviteurs et les dames de compagnie, mais aussi les parents, proches ou éloignés (Dauphine est orpheline et le père d'Elzéar est dans le royaume de Sicile depuis 1293), en sont les premiers témoins, ce qui n'a pu manquer de les marquer profondément.

De surcroît, dans la conjoncture difficile du XIV^e siècle provençal, la sainteté d'Elzéar et Dauphine apparaît très vite comme un recours pour une aristocratie fragilisée par la guerre, l'épidémie et ses propres rivalités. Les grâces des deux saints permettent d'abord de limiter la violence et contribuent au rétablissement de la paix au sein du groupe nobiliaire. Dauphine oeuvre en ce sens lorsqu'en 1349, à Cavaillon, elle favorise la réconciliation d'Uc de Baux, comte d'Avellino, et de Raimon VII d'Agoult, cousin d'Armangaut de Sabran, le père de son époux défunt³⁶. De même, en 1356, protège-t-elle des ravages des grandes compagnies le *castrum* d'Ansouis, principale seigneurie de son neveu, Jean de Sabran³⁷. Mais ces grâces prennent surtout la forme de miracles. Lors de l'enquête en vue de la canonisation d'Elzéar, Raimon VII d'Agoult rapporte ainsi les trois miracles dont il a bénéficié en invoquant la protection d'Elzéar³⁸. La révélation miraculeuse que reçoit Dauphine de la mort de Raimon en 1356 aide ce dernier à vivre ses derniers moments dans la paix et l'espérance de son salut³⁹. En 1348, Dauphine guérit de la peste Guiran de Simiane, l'époux de sa nièce, qui est aussi un lointain petit cousin⁴⁰, et en 1352 elle guérit miraculeusement son neveu, Louis de Sabran, à Cabrières⁴¹. Ainsi, le saint tend à renforcer l'équilibre et la cohésion du groupe familial.

Les derniers moments de Dauphine à Apt manifestent avec éclat la présence de sa famille à ses côtés. Le 22 novembre 1360, elle reçoit le viatique présenté par l'évêque d'Apt, le franciscain Elzéar de Pontevès⁴². Cet Elzéar est le cousin de Fouques de Pontevès (†1319) qui fut un proche de son mari et l'époux de Mabilia de Simiane; de plus, par sa mère Galburga d'Agoult, Elzéar de Pontevès est un Agoult-Sault-Trets et donc un cousin d'Elzéar de Sabran et un lointain parent de la branche aînée des Agoult-Sault - il est d'ailleurs probable qu'il doive son prénom, totalement absent du patrimoine onomastique des Agoult-Pontevès avant lui, et son entrée chez les frères mineurs à son prestigieux parent, décédé peu avant sa naissance⁴³. Le 23 ou le 24 novembre, Dauphine reçoit

³² A. VAUCHEZ, « Deux laïcs », art. cité, p. 86 et suiv.; et « Elzéar et Delphine », art. cité, p. 213-214.

³³ R. DE FORBIN D'OPPEDE, *La bienheureuse Delphine*, op. cit., p. 412-425.

³⁴ *VLE*, 8; *VOE*, II; *VOD*, III; *PC Dauphine*, article 10.

³⁵ *VLE*, 13 et 17; *VOE*, III et V.

³⁶ *PC Dauphine*, article 63. Un oncle d'Uc de Baux, qui portait le même nom que lui et qui mourut en 1303 sans postérité, avait épousé Cécilia de Sabran, une demi-soeur d'Elzéar de Sabran (L. BARTHELEMY, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux*, Marseille, 1882, n°831 et 850).

³⁷ *PC Dauphine*, article 54 et témoin 23.

³⁸ *SC Elzéar*, articles 119, 120, 121.

³⁹ *VOD*, XV; *PC Dauphine*, articles 42 et 43.

⁴⁰ *VOD*, XVII; *PC Dauphine*, témoin 9, article 1.

⁴¹ *PC Dauphine*, article 87, témoin 44.

⁴² *VOD*, XVII; *PC Dauphine*, article 45, témoin 8. Voir aussi J.-H. ALBANES, *Gallia Christiana novissima*, tome I, Province d'Aix, Montbéliard, 1899, c. 254-255.

⁴³ Elzéar est un frère cadet de Fouques de Pontevès (†v.1359) qui est encore mineur en 1341 (Bibliothèque de Lyon, fonds Morin-Pons, n°10).

ensuite la visite de Guiran de Simiane, qu'elle parvient à convertir⁴⁴. Le 26 novembre, dans la nuit suivant sa mort, le même Guiran et son épouse, Maria d'Evenos, entendent une « musique céleste » qui s'élève de la maison où Dauphine est décédée et qu'ils avaient d'abord prise pour d'inconvenants jeux de jongleurs⁴⁵. Le lendemain, les funérailles solennelles, au cours desquelles le corps de Dauphine est porté à la cathédrale avant d'être inhumé dans l'église des frères mineurs, aux côtés de son celui de son époux, sont présidées par l'évêque Elzéar : on imagine que l'ensemble de ses parents étaient présents⁴⁶. En dépit du choix radical fait par Dauphine de mener une vie humble, pauvre et isolée, qui la conduisit parfois à vivre presque en recluse⁴⁷, sa famille demeura le témoin privilégié de sa vie spirituelle.

Malgré les implications de leur vocation et un premier temps de résistance de la part de leur famille, Elzéar et Dauphine n'apparaissent pas comme des marginaux. A des degrés divers qui renvoient autant à leur statut d'homme ou de femme qu'à leur propre volonté, ils vivent dans le monde, parmi ou à proximité de leurs parents qu'ils rencontrent fréquemment et qui sont les premiers témoins ainsi que les premiers bénéficiaires de leur sainteté. Tout se passe en fait comme si leur rupture, plus ou moins profonde, avec les règles de la vie aristocratique n'engageait qu'eux seuls. Pourtant, toute sainteté se présente comme un modèle et appelle l'imitation.

Aux sources de l'intégration familiale : l'impossible imitation

Elzéar et Dauphine ne cantonnent pas leur entourage au rôle de témoin ou de miraculé : ils l'encouragent parfois à suivre leur exemple. Elzéar se montre ainsi particulièrement exigeant sur les moeurs des membres de son hôtel et des habitants de ses seigneuries⁴⁸. Mais les tentatives de conversion et les appels à l'imitation proviennent surtout de Dauphine. Cependant, il semble que la nature et l'ampleur des choix spirituels des deux saints explique que ces appels aient connu une fortune très dissemblable selon qu'ils s'adressaient à des hommes ou à des femmes.

Pour les hommes, pour tous ces nobles et puissants chefs de lignages, la sainteté d'Elzéar ne remettait pas véritablement en cause l'éthique nobiliaire : Elzéar avait un frère qu'il avait solennellement désigné comme son héritier universel; la perpétuation du lignage et de la seigneurie était assurée. Le caractère exceptionnel de ses extases mystiques et de son mariage virginal, s'il suscitait la vénération, n'appelaient pas l'imitation. Telle était d'ailleurs la conclusion du mémoire adressé au pape par l'évêque d'Apt en 1327 pour obtenir l'ouverture d'un procès de canonisation : « celui-ci [Elzéar] vécut pendant vingt-sept ans dans la même couche avec son épouse tout en gardant son intégrité, à tel point que le caractère sublime de cette vertu apparaît plus étonnant qu'imitable »⁴⁹. Les sources aujourd'hui disponibles ne nous laissent d'ailleurs connaître aucun émule d'Elzéar dans la noblesse provençale. L'influence spirituelle que pouvait exercer Dauphine sur les hommes n'engageait pas plus loin. La « conversion » de Guiran de Simiane en 1360 nous en révèle l'exacte portée : elle a pour seules conséquences d'obtenir qu'il aille faire pénitence et qu'il renonce à quelques exactions seigneuriales⁵⁰; rien d'original et rien de plus, en fait, que ce qu'obtenaient les évêques d'Apt de ses ancêtres du XIIIe siècle à grand renfort de sentences d'excommunication.

⁴⁴ VOD, XVII; *PC Dauphine*, articles 46 et 47.

⁴⁵ *PC Dauphine*, article 49, témoin 9.

⁴⁶ VOD, XVII.

⁴⁷ M. DULONG, « Les dernières années de sainte Delphine à Apt d'après le procès de canonisation », *Provence Historique*, t. 6 (1956), p. 132-138, qui cite cet extrait du procès au sujet de la retraite de Dauphine à Cabrières : « Ostendit sibi, dum loquerentur familiariter, quamdam cameram parvulam de lapidibus. Et dixit ei (...) quod ipsam cameram construi fecerat, ut includeretur in ipsa et tota parietibus absideretur, dimissis dum taxat a duabus partibus compositis fenestris duabus, una per quam missam audiret, et alia per quam sibi necessaria ministrarentur, ut sic sola cum solo suo sponso Christo liberius Deo servire et contemplari posset, licet in dicta camera domina se non recluserit » (p. 133, note 3).

⁴⁸ A. VAUCHEZ, « Elzéar et Delphine », art. cité, p. 212.

⁴⁹ Passage traduit par André VAUCHEZ, « Elzéar et Delphine », art. cit., p. 215.

⁵⁰ VOD, XVII.

En revanche, pour les femmes, rigoureusement tenues à l'écart de la vie publique et soumises par un ordre familial sévère⁵¹, l'imitation, en leur permettant de se dégager partiellement de la domination lignagère ou conjugale, pouvait apparaître souhaitable. Dès 1315-1319 environ, la jeune épouse de Fouque de Pontevès, Mabilia de Simiane, est gratifiée d'une vision du jeune Elzéar qui l'incline à vouloir imiter sa vocation de pureté. Une fois devenue veuve en 1319, Mabilia décide de ne pas se remarier et de mener une vie dévote et chaste. Cette première volonté d'imitation suscite l'opposition des parents. Mais celle-ci a dû demeurer sans lendemain puisque le testament de Mabilia, daté de 1339, nous apprend qu'elle est restée veuve et qu'elle n'a pas d'héritier direct⁵². A partir du milieu du XIV^e siècle, plusieurs autres cas d'imitation par de nobles femmes de la parenté d'Elzéar et Dauphine nous sont connus, qui ne provoquent pas d'opposition familiale. Tiburga et Roncelina d'Agoult, les filles de Raimon VII d'Agoult, sont ainsi « converties » par l'exemple de Dauphine après la mort de leurs époux, Armangaut de Sabran, seigneur de la Tour d'Aigues, en 1353, et Uc Adhémar, seigneur de la Garde, peu après⁵³. C'est ensuite le cas de Maria d'Evenos dont nous apprenons que, tout en étant mariée, elle vit à Apt, vers 1360, dans une maison différente de celle de son époux⁵⁴. Il convient cependant de souligner combien ces « conversions », qui se présentent comme des démarches d'imitation, en fait n'en sont pas. Tout d'abord, il s'agit presque toujours de veuves souvent pourvues d'une descendance : leurs époux et leurs familles n'ont guère de motifs de s'inquiéter de leur « conversion ». Ensuite, le voeu de pauvreté volontaire de Dauphine demeure un cas unique. Toutes ces nobles veuves issues de la parenté d'Elzéar et Dauphine ou des lignages chevaleresques aptésiens, qui rendent régulièrement visite à Dauphine et cherchent à imiter sa piété, entendent en fait vivre pieusement dans leur maison d'Apt ou leur château des environs, dans la mouvance plus ou moins lointaine des moniales des abbayes de Sainte-Croix et de Sainte-Catherine. Se crée ainsi un véritable réseau de pieuses femmes qui communient dans la dévotion envers Dauphine mais qui n'adoptent pas son mode de vie. En outre, nous pouvons affirmer que cette dévotion, principalement féminine, reste marginale en regard de la dévotion envers Elzéar dont la mort déjà lointaine et le souvenir idéalisé permettent à son culte, alors récemment officialisé par l'Eglise, de se déployer dans toute son ampleur. Ainsi, de manière attendue, la réception du message d'Elzéar et Dauphine demeura t-elle limitée au niveau de la dévotion et de la vénération. Des deux époux, il apparaît que la figure d'Elzéar, dont l'imitation était impensable, a pris place plus facilement dans le cadre de la piété aristocratique que celle de Dauphine, dont l'imitation était impossible. La reconnaissance par l'Eglise de la seule sainteté d'Elzéar épouse ainsi la réception différenciée de la sainteté du couple par sa famille.

L'affaire de foi d'Elzéar et Dauphine est donc bien une affaire de famille, et cela à plusieurs titres. En premier lieu, après une phase initiale de réserve et d'opposition qui appartient autant au *topos* hagiographique qu'à la vie de famille, la parenté accepte la vocation du jeune couple et devient le principal relais de sa sainteté. En dépit du caractère apparemment très subversif de leur choix de vie, Elzéar et Dauphine ont tenu à ce que leur vocation prenne place, à des degrés divers, dans le monde et, au premier chef, dans leur entourage familial. Leur famille reçoit les principaux bénéfices d'une sainteté qu'elle se voit ainsi chargée d'attester. La sainteté d'Elzéar et Dauphine n'engage en fait qu'eux mêmes: elle n'appelle pas et ne reçoit pas de véritable imitation, ce qui érode fortement son caractère subversif.

En second lieu, le caractère aristocratique du culte d'Elzéar et Dauphine en Provence n'est pas redevable à la noblesse provençale toute entière, mais à un ensemble de maisons bien déterminé, les Agoult-Simiane-Pontevès, les Sabran et les Signes d'Evenos, c'est-à-dire les parents des deux

⁵¹ Voir à ce sujet les analyses de M. AURELL, « La détérioration du statut de la femme aristocratique en Provence (Xe-XIII^e siècle) », *Le Moyen Age*, t. 91 (1985), p. 5-32; et de N. COULET, *Affaires d'argent et affaires de famille en haute Provence au XIV^e siècle. Le dossier du procès de Sybille de Cabris contre Matteo Villani et la compagnie des Buonaccorsi*, Rome, 1992, p. 64-89.

⁵² *VOE*, p. 73-75 (les données généalogiques fournies par J. Cambell, p. 72, note 42, sont partiellement inexactes); *VLE*; Archives départementales de Vaucluse, H Cordeliers d'Apt 1 (1), fol. 5-7v.

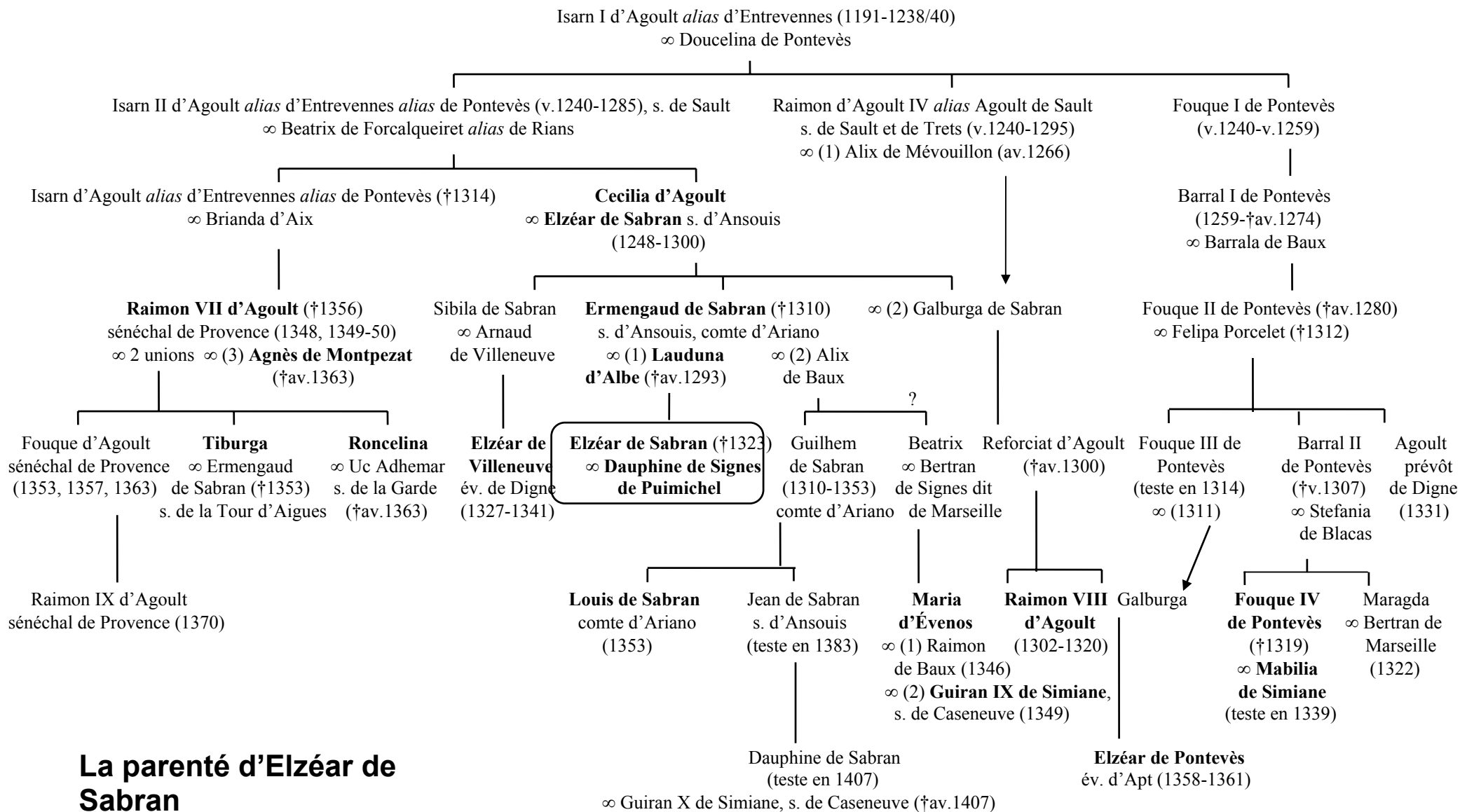
⁵³ *VOD*, p. 212-213; *PC Dauphine*, témoins 55 et 61.

⁵⁴ *PC Dauphine*, article 49, témoin 9.

saints. Cela rend compte du rayonnement du culte en Provence, qui ne s'étend guère au-delà du Comtat et de la haute Provence. Il s'agit d'une sainteté à usage interne, qui distingue un groupe nobiliaire des autres lignages provençaux et renforce sa cohésion religieuse, culturelle et sociale dans un contexte troublé.

Enfin, les figures d'Elzéar et Dauphine, la dévotion qui les entoure et le culte qui leur est rendu, en rapprochant la piété princière et la piété nobiliaire, contribuent aussi, au même titre que le culte de saint Louis d'Anjou, à attacher les maisons nobles à leurs souverains napolitains et à ancrer les élites provençales dans l'espace géopolitique du royaume angevin⁵⁵.

⁵⁵ Pour une étude plus précise de cet aspect, je me permet de renvoyer à mon article, « Piété nobiliaire et piété princière en Provence sous la première maison d'Anjou (vers 1260 - vers 1340) », à paraître dans les actes du colloque d'Angers (juin 1998) consacré à la noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Age.

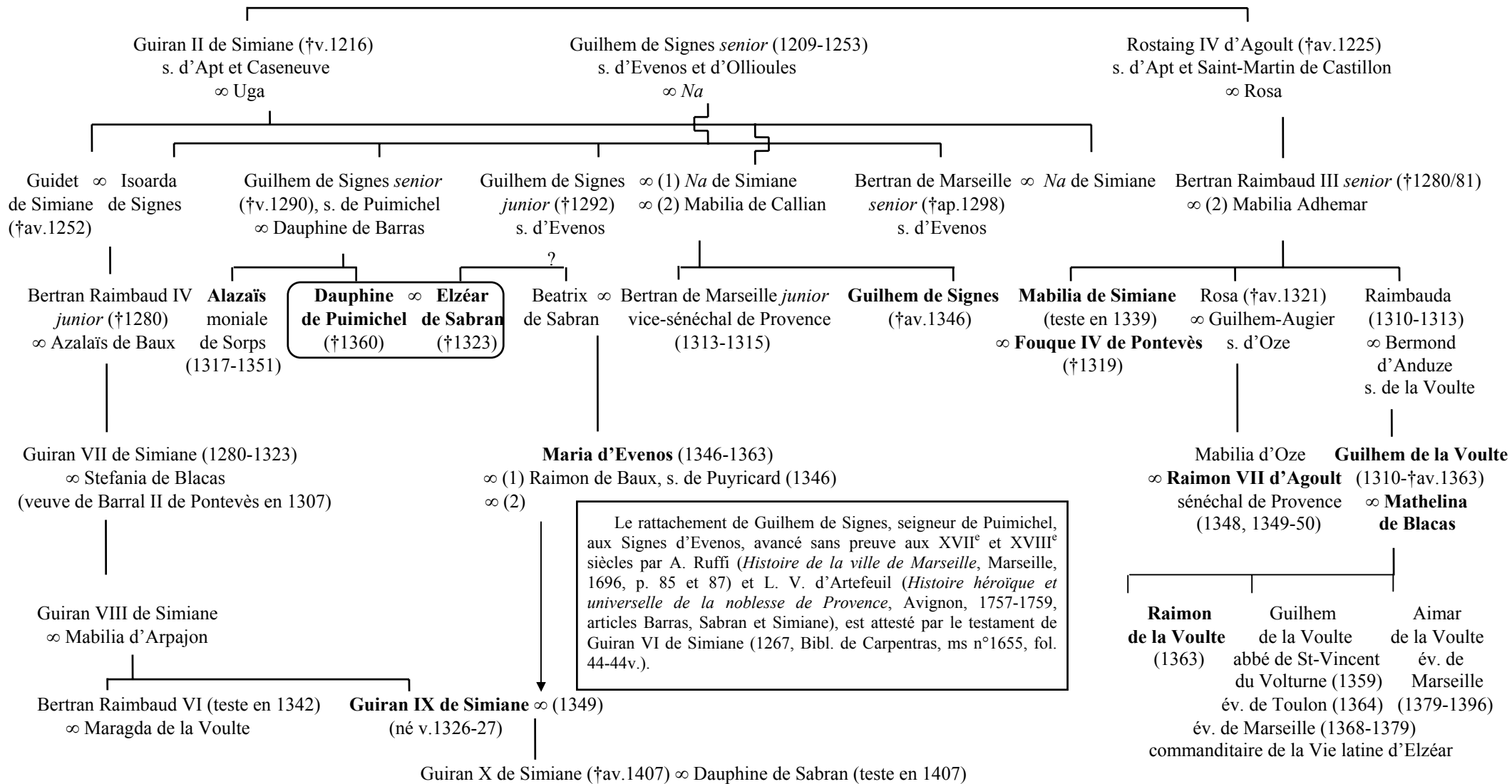


La parenté d'Elzéar de Sabran

s. : seigneur

? : lien de parenté probable mais non attesté

Louis de Sabran : personne mentionnée dans l'entourage



La parenté de Dauphine de Puimichel